

Avis officiel de la Commune de Chalais - Juillet 2026

Conformément à la communication du Chalais INFO de juin 2026, le Conseil communal déclenche la phase 2 du plan de gestion de la ressource en eau : **Degré 2 Orange – Ressources et débits résiduels limités.**

La sécheresse et la canicule de ces dernières semaines mettent nos réserves d'eau potable à rude épreuve et nos cours d'eau sont sous une trop forte pression.

Afin d'alimenter en eau potable les habitants de notre commune, nous disposons d'un captage d'eau sur la Rèche au lieu-dit *La Tine*. En complément à ce captage, en cas de risque de pénurie, nous complétons notre approvisionnement en eau par l'utilisation du réseau secondaire provenant de la station de pompage située à Bozon. Ces deux ressources dépendent des disponibilités en eau du bassin versant de la Rèche. La Rèche est également sollicitée par les prises d'eau des différents consortages afin d'alimenter les bisses d'irrigation.



Afin de préserver nos ressources, nous invitons la population à agir **solidairement** et à réduire la consommation d'eau inutile.

**PROTEGEONS NOS RESSOURCES
STOPPONS LE GASPILLAGE**

UTILISATION DE L'EAU POTABLE ET D'IRRIGATION

Nos restrictions et recommandations :

D'une manière générale, et pour aider à répartir la consommation d'eau sur la journée, évitez les usages importants d'eau aux périodes de pointe entre 6h00 et 9h00, ainsi qu'entre 18h00 et 21h00.

A la maison :

- Installez des appareils qui réduisent la consommation d'eau
- Ne faites pas tourner les lave-vaisselles ou les lave-linges à moitié vides
- Ne laissez pas couler l'eau en permanence ou les robinets goutter
- Réparez les robinets qui gouttent
- Préférez les douches aux bains

Au jardin, à l'extérieur :

- N'arrosez pas vos pelouses et espaces verts entre 8h00 et 20h00
- Un arrosage de 20 l/m² ou 2x 10 l/m² par semaine suffit aux pelouses
- Evitez le remplissage et le changement de l'eau des piscines
- Utilisez des techniques économes : goutte-à-goutte, réducteurs
- Ne lavez pas les véhicules à domicile, utilisez les installations professionnelles
- N'utilisez pas l'eau pour nettoyer les surfaces extérieures bitumées, terrasses, façades, etc.

Bisses :

En période de sécheresse, la Commune de Chalais s'efforce de maintenir un débit continu des bisses mais peut être contrainte de restreindre ou d'interrompre la fourniture en cas de force majeure, ceci afin de protéger la disponibilité et la ressource.

La levée de cette phase 2 sera annoncée sur l'application, le site internet officiel et la page Facebook de la commune.

MERCI POUR VOTRE COLLABORATION ET VOTRE COMPREHENSION

Commune de Chalais, juillet 2026